

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX SUR LES REVENUS DE 2022

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2023

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS



2D-DOC

CLEMENT ENGMANN DOMINIQUE ANDREE
14 RUE DU CHAMPROND
42000 SAINT-ETIENNE

Vos références

Numéro fiscal (C) : 0874442622004

Référence du document : 23 B5 6715992 31
Adresse d'imposition au 01/01/2023 :
14 RUE DU CHAMPROND
42000 SAINT-ETIENNE

Numéro FIP 420 65 82 7349957789 4
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 12/05/2023

Somme qui vous est remboursée

605,00 €

You n'avez rien à payer au titre des revenus de 2022.
Vous serez remboursé à l'été 2023.

Vos contacts

 Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur
[impots.gouv.fr](#)

 Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 23 446
Nombre de parts : 1.5

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](#) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

IMPOT SUR LE REVENU		Déclar. 1 7058	Taux 12,8%	Montant	Total
Détail des revenus					
Autres revenus imposables.....					
Revenus des salariés des particuliers employeurs.....		18960			
Total des salaires et assimilés ²		26018			
Déduction 10% ou frais réels.....		- 2602			
Salaires, pensions, rentes nets.....		23416			23416
Revenu brut global.....					23416
CSG déductible.....					- 0
Revenu imposable.....					23416
Revenus au taux forfaitaire.....			Taux	Montant	30
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴					798
Décote.....					- 472
Impôt avant réductions d'impôt.....					326
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵					
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		1		Montant réduction	
Montant de la réduction d'impôt.....				183	- 183
Total des réductions d'impôt ²⁰.....					
Impôt proportionnel.....					+ 4
Impôt total avant crédits d'impôt.....					147
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS					
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....		4		Montant retenu	
				4	- 4
IMPOT NET					
Total de l'impôt sur le revenu net.....					143
PRELEVEMENTS SOCIAUX					
Détail des revenus					
Revenus de capitaux mobiliers ⁴⁴			CSG - CRDS		PREL SOL
BASE IMPOSABLE.....			1		1
Taux de l'imposition			1		1
Montant de l'imposition.....			9,70%		7,50%
			0		0
Total des prélèvements sociaux nets.....					0
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE					

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE			PERSONNES REÇUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES		
D						1		1.5

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

>>> Suite de votre avis

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2022 :

IMPÔT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2022 dû⁵³: - 143
Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus : - 748

Solde d'impôt sur les revenus 2022 : - **605**

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE 605

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence²⁵ 23446

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible¹⁹ 29

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

	Déclar. 1	Enfant(1)
Plafond total de 2021.....	16253	4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	4052	0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 16394	= 8228

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... 0,63%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP SAINT-ETIENNE NORD
SAID SECTEUR 1
2 AVENUE GRUNER
42953 SAINT ETIENNE CEDEX 1

Vos références

Numéro fiscal (C) : 08 74 442 622 004

Référence de l'avis : 23 42 A237792 28

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

14 RUE DU CHAMPROND

42000 ST ETIENNE

Numéro FIP : 420 65 82 7349957789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 10/07/2023

Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 42012

Vos contacts

 Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP SAINT-ETIENNE NORD
SAID SECTEUR 1
2 AVENUE GRUNER
BP 49530
42953 SAINT ETIENNE CEDEX 1

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qui vous est remboursée

605,00 €

You n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2022.

**Vous serez remboursé par virement le 24/07/2023
sur le compte bancaire suivant :**

FR76 1680 7004 002X XXXX XXX0 433

Identifiant de la banque : CCBPFRPPGRE

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence :

23 446

Nombre de parts :

1,50

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2023

N°fiscal : 08 74 442 622 004

Déclarant 1 - Nom de naissance : CLEMENT

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2022

Feuillet n° : 1 / 3

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
D		1		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				1,50
IMPOT SUR LE REVENU				
Détail des revenus				
Autres revenus imposables.....		Déclar. 1 7058		Total
Revenus des salariés des particuliers employeurs.....		18960		
Total des salaires et assimilés ²		26018		
Dédiction 10% ou frais réels.....	-	2602		
Salaires, pensions, rentes nets.....		23416		23416
Revenu brut global.....				23416
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable.....				23416
Revenus au taux forfaitaire.....		Taux	12,8%	Montant
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				798
Décote.....				- 472
Impôt avant réductions d'impôt.....				326
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		Montant déclaré 1	Montant retenu 1	Montant réduction
Montant de la réduction d'impôt.....				183
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				- 183
Impôt proportionnel.....				+ 4
Impôt total avant crédits d'impôt.....				147
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS				
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....		Montant déclaré 4	Montant retenu 4	Montant retenu
				- 4
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				143
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Détail des revenus				
Revenus de capitaux mobiliers ⁴⁴		CSG - CRDS 1	PREL SOL 1	
BASE IMPOSABLE.....		1	1	

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

Avis d'impôt établi en 2023

N°fiscal : 08 74 442 622 004

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2022

Feuillet n° : 2 / 3

>>> Suite de votre avis

Taux de l'imposition	9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....	0	0	
Total des prélèvements sociaux nets.....			0

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :**IMPOT SUR LE REVENU**

Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :	143
Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :	- 748
Solde d'impôt sur les revenus 2022 :.....	- 605

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE 605

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵	23446
--	-------

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹ 29

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

	Déclar. 1	Enfant(1)
Plafond total de 2021.....	16253	4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	4052	0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 16394	= 8228

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ouappelez le 0809 401 401](http://impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401)

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition.....	0,63%
------------------------------	-------

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé.
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source,

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

>>> Suite de votre avis

car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.